

Plan stratégique

2020-2023



BCI

BUREAU DE
COOPÉRATION
INTERUNIVERSITAIRE

Président du Conseil d'administration du BCI

Pierre Cossette

Directrice générale du BCI

Ginette Legault

Conception et rédaction

Les employées et employés du BCI

1^{re} édition, 2020

Dépôt légal – 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-89574-074-2

ISBN : 978-2-89574-075-9 (PDF)

© Bureau de coopération interuniversitaire, 2020

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BCI

C'est avec enthousiasme que je vous présente, au nom du Conseil d'administration, le *Plan stratégique 2020-2023* du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI). Par sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques, les établissements universitaires québécois, regroupés en son sein, souhaitent renforcer leur coopération. Cette collaboration nécessitera que des actions soient entreprises pour relever les défis liés au partenariat et à l'adaptation des communautés universitaires aux nouveaux besoins de formation et aux opportunités de la recherche et de ses applications, dans une perspective de démocratisation des savoirs et de responsabilité sociale.



Depuis plus de cinquante ans, le BCI est un acteur important dans l'écosystème de l'enseignement supérieur du Québec. Il aspire à travailler encore plus étroitement avec ses partenaires pour maximiser l'effet de levier exercé par les établissements universitaires sur le développement du Québec.

Ce plan stratégique, porté par l'ensemble des directions des établissements universitaires québécois, est le fruit d'un important travail de concertation. Je tiens à souligner l'apport des partenaires qui ont contribué à notre réflexion et à remercier les membres du personnel, des comités, sous-comités et groupes de travail du BCI, ainsi que les dirigeantes et dirigeants des établissements universitaires québécois, pour leur engagement et leur précieuse collaboration dans cette démarche.

Pierre Cossette

Président du Conseil d'administration
du Bureau de coopération interuniversitaire

LE BCI

En 1963, les établissements universitaires québécois se sont regroupés en créant la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Constitué en personne morale le 9 mai 1967, cet organisme s'est doté d'un secrétariat permanent en janvier 1968 pour devenir en 2014, quelque cinquante ans plus tard, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

Dans une volonté réaffirmée de travailler ensemble ainsi qu'en collaboration avec les divers acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur, les établissements universitaires québécois présentent le Plan stratégique 2020-2023 de leur regroupement, le BCI.

Cet exercice est soutenu par un plan d'action dont les priorités ont été adoptées par le Conseil d'administration du BCI, composé des 19 dirigeantes et dirigeants des établissements universitaires québécois.

LA MISSION

Dans le respect de l'autonomie institutionnelle des établissements universitaires québécois, de leurs missions respectives et de leurs caractéristiques distinctives, le BCI promeut leurs intérêts, leurs positions communes, leur diversité et contribue à leur rayonnement et à leur impact positif pour la société.

Forum d'expertise et de coopération, le BCI travaille à la création et à la mutualisation d'un ensemble de services collectifs destinés aux établissements universitaires québécois.

Le BCI œuvre à l'amélioration du système universitaire québécois, notamment en facilitant le partage des meilleures pratiques entre les établissements qui le constituent, dans une perspective de responsabilité sociale.

LA VISION

Le BCI accroît la coopération entre les établissements qui le composent et joue son rôle d'interlocuteur de choix pour l'ensemble des parties prenantes concernées par leur mission. Il renforce l'effet de levier exercé par les établissements universitaires pour le développement du Québec, en soutenant l'excellence dans toutes les dimensions de leurs actions.

LES VALEURS

Dans la réalisation de sa mission, le BCI s'appuiera sur des valeurs qu'il compte mettre de l'avant au cours des trois prochaines années. Ces valeurs, qui doivent prévaloir parmi ses membres, son personnel, ainsi que dans ses interactions avec ses partenaires et les autres acteurs socio-économiques du Québec, sont les suivantes :

- 1) La **concertation** autour des défis et des projets collectifs de ses membres;
- 2) L'**engagement** à promouvoir les intérêts des établissements universitaires partout où l'expression de leur voix commune gagne à se faire entendre;
- 3) La **collaboration** avec les divers acteurs de l'écosystème de l'enseignement supérieur.

LES ENJEUX

Le BCI est appelé, à travers ses activités et ses projets, à jouer simultanément plusieurs rôles : soutien, service, conseil, veille, communication, mobilisation, vulgarisation, etc. Au cours des trois prochaines années, il devra particulièrement tenir compte de trois enjeux dans l'exécution de ses mandats :

- 1) Renforcer le rôle de concertation du BCI dans le respect de l'autonomie des établissements universitaires, au bénéfice de la société québécoise;
- 2) Faire reconnaître le BCI comme un interlocuteur de choix aux yeux des partenaires de l'écosystème de l'enseignement supérieur du Québec et agir dans une perspective d'ouverture au changement et à la diversité;
- 3) Assurer l'optimisation des pratiques du BCI et de ses politiques de soutien aux établissements universitaires québécois.

Enjeu 1

Renforcer le rôle de concertation du BCI dans le respect de l'autonomie des établissements universitaires, au bénéfice de la société québécoise.

Orientation stratégique

Le Conseil d'administration (CA) adopte des priorités d'action de façon à soutenir de manière proactive et concertée le travail des instances, comités, sous-comités et groupes de travail.

Objectifs spécifiques et moyens

1.1 Proposer et réaliser des projets structurants contribuant à la mission des établissements universitaires, en fonction de leurs besoins et des opportunités qui se présentent.

- a) Déterminer les projets à réaliser en fonction des priorités d'action.
- b) Mettre en place les meilleures pratiques afin de mener à terme les projets identifiés.

1.2 Veiller à l'adaptation dynamique des modes d'organisation du BCI en fonction des besoins des établissements universitaires et favoriser la concertation entre ses instances, comités, sous-comités et groupes de travail.

- a) Établir un diagnostic des modes d'organisation actuels dans une perspective d'optimisation des ressources et des moyens.
- b) Créer des groupes de travail ad hoc multifonctions et intersectoriels, le cas échéant, afin de mener à terme des projets associés aux priorités d'action.

1.3 Favoriser une communication ouverte et fluide entre le CA et les comités, sous-comités et groupes de travail.

- a) Développer ou implanter de nouveaux outils de communication interne.
- b) Accroître la diffusion d'informations pertinentes et utiles à la prise de décision.
- c) Assurer une veille informationnelle sur tout sujet d'intérêt ou ayant un impact sur les établissements universitaires.

Enjeu 2

Faire reconnaître le BCI comme un interlocuteur de choix aux yeux des partenaires de l'écosystème de l'enseignement supérieur du Québec et agir dans une perspective d'ouverture au changement et à la diversité.

Orientation stratégique

Accroître la visibilité et la notoriété des établissements universitaires grâce au rôle de représentation du BCI auprès des gouvernements, des partenaires, des médias et du public.

Objectifs spécifiques et moyens

2.1 Assurer une plus grande collaboration avec ses partenaires, en particulier le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec.

- a) Doter le BCI d'une stratégie générale de communications, notamment en regard des relations gouvernementales.
- b) Intensifier les échanges et les occasions de collaboration avec ses partenaires.
- c) Assurer une présence accrue dans tout groupe ou comité d'intérêt pour les établissements universitaires.
- d) Développer avec ses partenaires actuels et futurs des projets structurants pour le développement du réseau universitaire québécois.

2.2 Être connu et reconnu comme un interlocuteur de choix par les médias et faire valoir la contribution des établissements universitaires auprès du public québécois.

- a) Répondre de façon dynamique aux sollicitations publiques à l'intérieur des mandats convenus.
- b) Mesurer sur une base régulière, quantitativement et qualitativement, l'impact des interventions réalisées.

Enjeu 3

Assurer l'optimisation des pratiques du BCI et de ses politiques de soutien aux établissements universitaires québécois.

Orientation stratégique

Assurer l'actualisation de ses processus de travail, de son plan d'effectifs et sa transformation numérique.

Objectifs spécifiques et moyens

3.1 Procéder périodiquement à un diagnostic organisationnel.

- a) Procéder à un examen critique des méthodes et des processus de travail afin d'en optimiser l'efficacité et l'efficience.
- b) Effectuer les changements, si nécessaire, à son plan d'effectifs et procéder à la mise à jour des descriptions d'emploi et des tâches.

3.2 Réaliser la planification et la mise en œuvre d'une transformation numérique.

- a) Assurer la planification de ses technologies de l'information (TI) et prévoir un plan de mise à niveau des processus et de la gouvernance de ses TI.
- b) Engager résolument le développement de sa transformation numérique et la mise à niveau de ses systèmes et outils technologiques.
- c) Mesurer et contrôler les actions entreprises dans le cadre de son plan de développement technologique et numérique.

500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal (Québec) H3A 3C6
bci-qc.ca

Г Г
BCI J